

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date d'affichage : 17/01/2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

### Séance du 13 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le huit janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

**Présents :** VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAUTY Virginie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, FREENE Anais, GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LEROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

**Absents excusés :** DESGUEE Jérémie donne pouvoir à ALEXANDRE Yves, LECAPITAINE Christelle donne pouvoir à GILETTE Valérie, LECUYER Josiane donne pouvoir à RAVACHE Jérôme, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

**Absents :** LEMIERE Marc-Antoine, PATIENCE Mickaël.

**Présents :** 17    **Pouvoirs :** 4    **Votants :** 21

La séance a été ouverte à 20h07.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

#### Convention d'adhésion – Fourrière animale Délibération 2025-01-02

VU l'article L.2212-2-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime imposant à chaque commune de disposer d'une fourrière ;

Considérant la nécessité de garantir l'ordre public, et donc d'anticiper des problématiques de divagation d'animaux ou même de dangerosité ;

Considérant le projet de convention avec Caen-la-Mer ;

**Décision :        21 POUR        0 CONTRE        0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADHERE** à la fourrière de Caen-la-Mer.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée au registre de délibération.

Certifié exécutoire le  
17/01/2025,  
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,  
Le Maire, Christian VENGEONS

